

# **Communication en Question**

www.comenquestion.com

n° 13, Novembre / Décembre 2020

ISSN : 2306 - 5184

---

## **Les effets de l'usage du numérique sur les segments de distribution et d'exploitation cinématographiques au Burkina Faso.**

*The effects of digital use on the cinematographic distribution and exhibition segments in Burkina Faso*

---

263

---

**DAKOURÉ Évariste**  
Enseignant-chercheur  
Université Aube Nouvelle, Burkina-Faso.  
Email : evaristedakoure@hotmail.com

## Résumé

L'usage accru du digital au Burkina Faso a eu des *effets* sur la filière cinématographique. Un des aspects le plus souvent évoqué est le piratage des œuvres que le numérique a contribué à amplifier, mettant davantage à mal le segment distribution dans ce pays. Le cinéma étant une filière, une baisse de revenus dans une branche se ressent sur d'autres maillons de la filière. En outre, un dysfonctionnement au niveau de la distribution engendre une baisse des films disponibles pour l'exploitation en salle, pour ne citer que ces aspects. Concernant les effets de l'usage du numérique sur le cinéma burkinabè, il convient de noter que ces incidences sur les branches distribution de films d'une part, et exploitation en salle d'autre part, ne sont pas toujours négatives. Cet article fait un état des lieux des branches de distribution et d'exploitation de films au Burkina Faso, puis examine de manière spécifique les incidences que l'usage accru du numérique engendre dans ces deux branches. Nous verrons par exemple que certes, les salles non équipées avec la technologie du Digital Cinema Package (DCP) s'exposent au piratage pendant la projection, mais celles qui en disposent limitent ces risques. En outre, la majorité des salles de cinéma burkinabè ne diffusent plus de films internationaux (européens ou américains par exemple), faute d'équipements en numérique pour répondre aux exigences des standards internationaux.

**Mots clés :** cinéma ; distribution ; exploitation en salle ; digital ; effets ; Burkina Faso.

## Abstract

The increased use of digital in Burkina Faso has had an impact on the film industry. One of the aspects most often mentioned is the piracy of works that digital technology has helped to amplify, further harming the distribution segment in this country. The cinema being a sector, a drop in income in one sector is felt on other parts of the sector. In addition, a malfunction at the distribution level leads to a decline in films available for theatrical release, to name but a few aspects. Regarding the effects of the use of digital technology on Burkinabè cinema, it should be noted that these effects on the film distribution branches on the one hand, and theatrical exploitation on the other hand, are not always negative. This article takes stock of the film distribution and exhibition branches in Burkina Faso, then

specifically examines the impact that the increased use of digital technology has on these two branches. We will see, for example, that of course, theaters not equipped with the Digital Cinema Package (DCP) technology are exposed to piracy during the screening, but those that do limit these risks. In addition, the majority of Burkinabè cinemas no longer show international films (European or American, for example), for lack of digital equipment to meet the requirements of international standards.

**Keywords:** cinéma ; distribution ; theatrical exploitation ; digital ; effects : Burkina Faso.

## Introduction

Dans la plupart des pays d'Afrique de Ouest comme le Burkina Faso, les salles de cinéma ont massivement fermé du fait, entre autres, de la mauvaise gestion, du manque de production cinématographique pour alimenter les salles, des dysfonctionnements de la branche distribution, laquelle a pratiquement disparu de la filière cinéma au Burkina Faso. De ce fait, il y a des difficultés à développer une industrie du cinéma dans la plupart de ces pays, excepté bien entendu le Nigéria dont on connaît le dynamisme de son industrie cinématographique qui inonde beaucoup de pays africains de ses films. « *Il n'y a toutefois pas de marché sans marchand, et la crise de la production s'est opérée parallèlement à la fermeture des salles de cinéma, de nombreux pays n'en recensant désormais plus aucune sur ce continent* » constate Forest (2012, p.1) qui interpelle lui aussi, sur les problèmes du cinéma africain. Forest (2012) ajoute que le billet de cinéma payé par le spectateur permet de faire vivre la salle et son personnel, mais également celui qui a commercialisé le film, le distributeur.

266

En outre, ce distributeur doit reverser à son tour une partie au producteur afin de rémunérer le travail de celui-ci et de l'équipe du film. Ce qui donne la possibilité au producteur de pouvoir financer de nouvelles œuvres. Que la source se tarisse, ou que cette remontée des fonds soit interrompue, et c'est l'ensemble de la filière qui se voit menacée. « *Or, au contraire des autres continents, ces deux phénomènes s'observent conjointement en Afrique depuis deux décennies, aboutissant à une anomie quasi généralisée pour le cinéma.* » Forest (2012, p. 1). De son côté, Lélièvre (2011, p. 126) soutient que « *l'un des obstacles à la constitution d'une économie viable des cinémas africains est la quasi-absence de réseaux de distribution ou de diffusion suffisamment important pour engendrer des revenus ré-injectables dans le circuit de production.* »

La fermeture des salles de cinéma, le manque de distributeurs professionnels, la raréfaction des financements pour la production de films, ne sont pas les seules difficultés que rencontre le cinéma africain en général et burkinabè en particulier ; avec le développement du numérique, on a assisté aussi à plus de piratage des œuvres cinématographiques.

*« Ce phénomène de copies illégales sur VCD a affecté toute la filière cinématographique, le manque à gagner pénalisant les distributeurs et les producteurs de films, d'abord directement par non-perception de droits sur ces ventes illégales, puis indirectement par la baisse des entrées et la fermeture des salles qui a tari les ressources qu'elles généraient et leur redistribuaient. »*

(Forest, 2012, p. 6)

Toutefois, il faut noter que l'arrivée du numérique n'a pas eu que des effets négatifs sur le secteur de la distribution de films dans cette partie de l'Afrique. Des opportunités pour développer des relais de distribution grâce à la diffusion via les services des opérateurs de téléphonie mobile ; le développement de l'offre de vidéo à la demande en Afrique (Dakouré 2020), constituent des apports positifs du digital pour ce cinéma. Du reste, des projets Nord-Sud se développent pour accompagner les pays africains à saisir des opportunités que le numérique offre pour le cinéma.

*« Le Capital numérique, un vaste projet qui a pour objectif de dynamiser les marchés et la production audiovisuelle par la valorisation des œuvres et des stocks d'images numérisées dans 20 pays africains. Il permettra notamment que les œuvres d'auteurs ACP disponibles sur des supports analogiques deviennent, grâce à la numérisation, diffusables à la télévision, au cinéma ou via Internet. Le projet est piloté par l'Organisation internationale de la Francophonie et sa subvention s'élève à 500 000 euros. »*

(Gagné, 2014, p. 3)

Au vu de ces différents aspects, nous nous sommes posé la question de savoir : quels sont les effets que l'arrivée du numérique engendre dans les secteurs de la distribution et de l'exploitation en salle de films au Burkina Faso ? Nous soutenons dans le présent article l'idée selon laquelle, certes le développement du numérique a accru le problème du piratage de films qui met à mal les secteurs de la distribution et de l'exploitation ; mais en même temps, le digital offre de nouvelles opportunités comme la baisse des coûts de distribution, la possibilité de conserver plus facilement et distribuer des films sur des supports digitaux multiples. Dans la suite de l'article, après avoir exposé la démarche méthodologique,

nous analyserons d'abord les apports du numérique dans le secteur de la distribution au Burkina Faso, avant d'étudier les incidences dans le segment de l'exploitation en salle.

## 1.- Démarche méthodologique

La rédaction de cet article a fait appel d'une part, à la recherche documentaire et d'autre part, à la conduite d'une enquête réalisée à travers des entretiens semi-directifs et d'une enquête par *focus group*. Concernant la recherche documentaire, celle-ci a porté sur le fonctionnement de la filière cinéma en Afrique d'une manière générale et au Burkina Faso en particulier. Des articles scientifiques et des ouvrages spécifiques ont été exploités dans ce sens. Nous avons aussi eu recours à des textes règlementaires du domaine du cinéma au Burkina Faso et à des rapports officiels.

S'agissant des entretiens semi-directifs, ils ont été menés de février à octobre 2019. Ces entretiens ont été réalisés auprès du Directeur Général du Cinéma et de l'Audiovisuel (DGCA) du Burkina Faso ; de 2 réalisateurs /producteurs de cinéma ; de 2 exploitants de salle (pour des entretiens individuels : le gérant des salles Canal Olympia au Burkina et celui de la salle du Ciné Neerwaya, la plus grande salle du Burkina actuellement, en termes de capacité).

Un *focus group* auprès de trois travailleurs de la salle du Ciné Neerwaya a aussi été mené. Notons également que le Directeur Général de la chaîne de TV privé burkinabè BF1 et le chef de programme de la Radiotélévision du Burkina ont aussi été enquêtés. De même, le dernier Directeur Général de la SONACIB (Société nationale du cinéma burkinabè : structure qui était en charge de l'exploitation des salles publiques et de la distribution de films) a aussi été interrogé. Ajoutons que deux distributeurs de films, dont le président de l'association des distributeurs burkinabè de films, ont aussi été enquêtés.

En tout, 10 entretiens semi-directifs et une séance de *focus group* avec trois projectionnistes ont été exploités dans le présent article qui s'inscrit dans une approche qualitative. Ce choix de l'approche qualitative s'explique par le fait qu'elle permet de faire une fine description et explication des phénomènes et processus observés dans leurs contextes. Les entretiens menés ont porté sur

des thèmes suivants : le fonctionnement de la filière cinématographique au Burkina Faso (y compris les principales difficultés rencontrées), l'arrivée du numérique dans le cinéma burkinabè, les incidences de l'usage du numérique sur les segments distribution et exploitation de films en salle au Burkina Faso, pour ne citer que ces exemples.

Pour l'exploitation des réponses aux questions posées aux enquêtés, nous avons analysé les données en parcourant, à plusieurs reprises, les contenus des entretiens pour en extraire les thèmes clés mentionnés. En outre, des extraits de verbatim ont également été utilisés pour appuyer des arguments que nous soutenons dans l'article.

## **2.- Analyse des incidences du numérique sur le secteur de la distribution de films au Burkina Faso**

Au début des années 1970, des actions publiques ont été entreprises au Burkina Faso pour faciliter la distribution de films dans le pays. En effet, à l'issue de la nationalisation en 1970 des salles de cinéma en Haute-Volta (ancienne appellation du Burkina Faso jusqu'en août 1984), l'État a créé la Société nationale voltaïque de cinéma (SONAVOCI) qui avait pour rôle d'acquérir des films et d'en faire la distribution d'une part, pour les salles de cinéma dont cette société d'État avait la charge et d'autre part, pour les salles privées.

Selon François Vokouma, le dernier directeur général de la SONACIB que nous avons interrogé, cet organisme avait pour mission :

*« l'importation, la distribution, l'exploitation de films sous forme de monopole. Elle reçoit les films qu'elle peut donner à d'autres salles privées. À partir de 1984 le président Sankara a décidé que chaque province aura une salle et la SONACIB a pris en charge la construction des salles dans les provinces qui n'en avait pas, en plus de nouvelles salles à Ouagadougou. »*  
(François Vokouma, entretien du 02-09-2019)

À noter que c'est à la faveur du changement de nom du pays que la SONAVOCI a aussi changé de nom pour devenir la SONACIB en 1984. La SONACIB a connu des difficultés à partir des années 1990 et cela a même conduit à sa liquidation en 2004. Ainsi, le rôle qu'elle jouait en matière de soutien à la production et à la distribution de films s'est estompé. Et depuis lors, le maillon distribution de films a pratiquement disparu au Burkina Faso.

En plus de la SONACIB, le Consortium Inter-africain de Distribution Cinématographique (CIDC) avait aussi été créé pour s'occuper de la distribution de films dans un certain nombre de pays d'Afrique francophone dont le Burkina Faso. Cette structure a aussi connu des difficultés de fonctionnement et a disparu. En effet, en 1974, plusieurs États africains membres de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) ont signé à Bangui en République Centrafricaine, un protocole créant le CIDC et le Consortium Interafricain de Production de Films (CIPROFILM) dont le siège était à Ouagadougou en Haute Volta et la France était un des fournisseurs privilégiés de ce consortium. Selon Patrick Ndiltah, à travers ce système les Africains étaient arrivés à mettre en place un marché commun de distribution de films qu'ils contrôlaient. En effet, le CIDC avait pour rôle de réguler et alimenter le marché commun en films y compris en films africains dont une partie des bénéfices sont à reverser au CIPROFILM. Lequel devait soutenir la production des nouveaux films. Mais dès le début des années 1980 ce système a rencontré des difficultés d'ordre économique et politique. A ce sujet, « selon le directeur général du CIDC à l'époque, Inoussa OUSSEINI, alors qu'il était prévu un capital social de 300 millions de francs CFA, le total des acomptes reçus n'était que de 135 millions de francs CFA, moins de la moitié du capital requis » (Ndiltah, 2013, p. 48) Concernant les problèmes politiques qui ont contribué à faire disparaître le CIDC, toujours selon Patrick Ndiltah,

*« la crise qui éclata en 1983 entre les États membres du CIDC n'était pas d'ordre financier, mais portait sur un problème relatif au maintien ou à l'abandon d'une structure d'approvisionnement en films basée à Paris, qualifiée par certains de néocolonialiste. En attendant le dénouement de cette crise, les*

*activités du CIDC étaient bloquées et il ne pouvait plus acheter de nouveaux films. »*  
(Ndiltah, 2013, p. 48)

C'est ainsi que de difficultés en difficultés le maillon de la distribution a pratiquement disparu de la filière cinématographique dans certains pays africains dont le Burkina Faso, conduisant ainsi des réalisateurs à distribuer eux-mêmes leurs films.

*« De nos jours, la distribution des films burkinabè est essentiellement assurée par les producteurs eux-mêmes et parfois par certains distributeurs internationaux. Il s'agit notamment de Côte Ouest, Alshana, DIFFA. Ce maillon constitue de ce fait l'une des faiblesses de toute la filière. »*  
(Saré Yssouf, entretien du 07-02-2019)

Cette pratique n'est pas bien appréciée par l'association des distributeurs du Burkina. Et son président lors de notre entretien nous a laissé entendre ceci :

*« On n'a vu qu'après la disparition de la SONACIB, la branche distribution de film a aussi presque disparu. Actuellement, si tu prends une autorisation pour être producteur, les autorités compétentes te donnent aussi une autorisation pour être distributeur car on sait que ce segment est défaillant. Si vous prenez une autorisation pour être diffuseur on vous donne aussi l'autorisation pour être distributeur. Dans le cadre de notre faitière, l'association des distributeurs cinématographiques et audiovisuel (ADCLA) nous avons dénoncé cela. »*  
(Rodrigue Kaboré, entretien du 14-10-2019)

Concernant les incidences du digital dans le domaine de la distribution au Burkina Faso, mentionnons que l'arrivée du numérique a engendré un lot de problèmes dont le piratage des œuvres auquel les professionnels du cinéma burkinabè font face. À cause du peu d'effet que l'action publique produit au Burkina Faso en matière de lutte contre le piratage des films, les professionnels du cinéma à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays africains

développent des stratégies pour contenir les effets négatifs du piratage. Ainsi, au lieu de recourir aux voies légales, Giovanna Santanera indique que « les artistes tentent d'empêcher le piratage en expérimentant une gamme variée de stratégies de distribution : vente au détail de dvd/vcd, diffusion télévisée, et, parfois, des projections collectives payantes et le streaming en ligne. » (Santanera, 2019, 732) Il est important de souligner que le digital n'a pas eu que des incidences négatives sur la distribution de films. Notons que le numérique engendre des économies dans le processus de distribution de films.

Selon Auffret Gwendal, les distributeurs regardent avec intérêt les économies que le numérique engendre.

*« Le tirage à partir du négatif argentique original et l'envoi vers les salles de pellicules 35 mm coûte entre 200 \$ et 2 000 \$ par copie. La somme investie par les studios hollywoodiens dans la réalisation et le transport des copies 35 mm dans le monde entier est ainsi estimée à environ 1,36 milliards de dollars par an. »*

(Gwendal, 2004, p. 87)

272

Ainsi l'évolution du numérique qui a permis de mettre le film sous forme de fichier, facilite sa reproduction à des coûts modestes comparativement aux coûts de réplique d'une copie argentique. De plus, la distribution du film sous forme de fichier numérique se fait aisément de nos jours avec des transferts via satellite à des coûts abordables également, comparativement au passé. À ce propos, Colin Dupré laisse savoir que :

*« ces fichiers sont le plus souvent envoyés physiquement sur des disques durs, mais de plus en plus la distribution se dématérialise dans les villes disposant d'une connexion internet à très haut débit. Cette clé de codage lie le fichier film à une salle en particulier, à son matériel (projecteur), à une date et à une plage horaire précise, ce qui est assez contraignant, mais limite le piratage. »*

(Dupré, 2013)

En cela, la technologie du Digital Cinema Package (DCP), l'équivalent en numérique de la copie de projection argentique, a beaucoup aidé les grosses industries cinématographiques, américaines essentiellement, puisque c'est Hollywood qui exporte le plus de films au monde. Dupré rappelle que le cinéma africain souffre du piratage, lequel est facilité par l'essor du numérique. La rapidité et l'ingéniosité des pirates de films dépassent parfois les capacités d'innovation des professionnels du cinéma. À titre d'exemple,

*« à Ouagadougou, peu de temps après le Fespaco, on pouvait déjà voir certains films comme Waga Love, série burkinabè de Guy Désiré Yaméogo, ou encore Moi Zaphira le long métrage d'Apolline Traoré, s'échanger sur téléphone portable en quelques minutes pour 100 FCFA (0,15 €) ... Il est difficile de faire plus compétitif et plus rapide. »*

(Dupré, 2013)

Ce type de pratiques entrave les possibilités de développement d'un marché du DVD au Burkina Faso privant les professionnels de relais de revenus. Et les risques de piratage limitent les possibilités de réception de films internationaux au Burkina car les distributeurs ne veulent pas exposer leurs films au piratage. De ce fait, en dehors des salles exploitées par des acteurs français (l'institut français et les deux salles de Canal Olympia du groupe Vivendi) aucun exploitant de salle burkinabè ne dispose de DCP pour recevoir ces contenus internationaux. À ce propos, Rodrigue Rakis Kaboré, un exploitant de salle (Ciné Neerwaya) et distributeur à Ouagadougou, nous a laissé entendre en entretien qu'avec le développement du numérique, ils ont des difficultés pour la location et l'achat de films. « Avant j'achetais en gros plusieurs films que je prenais avec un distributeur français, Les films 26. Mais comme nous n'avons pas de DCP, j'ai dû arrêter mon contrat avec Les Films 26, car je n'ai pas d'installations adaptées pour recevoir ses films. » (Rodrigue Rakis Kaboré, entretien du 14-10-2019)

Or, comme l'indique UniFrance films (2014), la société française *Les Films 26* a obtenu la licence des studios américains pour l'Afrique francophone. Ne disposant pas de DCP le ciné Neerwaya ne diffuse plus (depuis plusieurs années) de films

américains comme il l'a fait pendant de longues années. Aujourd'hui les cinéphiles Ouagalais qui veulent voir des films américains doivent se rendre dans une des deux salles de Canal Olympia qui mise sur ce type de films. Certains employés du ciné Neerwaya que nous avons interrogés nous ont affirmé avoir tout fait pour convaincre leur patron d'investir dans le DCP afin de diversifier l'offre de films pour le public car les Ouagalais sont demandeurs de films américains et que le retour sur investissement serait assez rapide. Mais le propriétaire de la salle ne compte pas investir les 100 millions de francs CFA nécessaire. Il estimerait l'investissement très élevé pour une activité qui lui rapporte peu.

*« L'équipement pour la projection de films internationaux coûte cher actuellement, il faut du DCP pour recevoir des films étrangers envoyés grâce à des liens internet. Actuellement au Burkina, seules les salles de Canal Olympia et de l'institut français en disposent. Au ciné Neerwaya, nous avons fait des prospections et il faut au moins 100 millions de F CFA pour s'équiper. Ça fait maintenant des années que nous demandons à notre patron d'équiper la salle mais il ne fait pas le nécessaire parce que le cinéma ne marche pas actuellement avec les films africains. Il n'y a pas suffisamment de bénéfices à réinvestir. Si nous avions du DCP dès qu'il y aura une sortie de films sur le marché américain, on pourrait projeter. Le cinéma marche bien, il y a même des jeunes à Ouaga qui ont parfois envie de faire sortir leurs copines pour voir un film mais l'offre est limitée. »*

*(Selon des employés du ciné Neerwaya interrogés en focus group du 05-02- 2019)*

Lors d'un entretien réalisé en octobre 2019, le gérant des deux salles de Canal Olympia, M. Rex Bassono, nous a effectivement confirmé que leurs salles ne fonctionnent qu'en numérique. « On utilise internet pour la réception de certaines données techniques de films. Nous fonctionnons uniquement en numérique avec du DCP. Donc on reçoit des clés de films via des liens internet. » (Rex Bassono, entretien du 14 octobre 2019). En

outre, il affirme qu'en termes de marché, les films qui font salle comble sont des *block buster* américains bien appréciés des jeunes.

*« Le cinéma au Burkina est porté par la jeunesse. Force est de constater que quand des films font salle pleine, ce sont des jeunes de 18 à 20 ans en moyenne qui viennent voir des block Buster américains, et nous utilisons les réseaux socionumériques pour promouvoir ces films auprès des jeunes. »*

Rex Bassono, entretien du 14 octobre 2019)

C'est donc un avantage supplémentaire pour Canal Olympia de pouvoir recevoir des films américains du fait qu'il dispose du DCP. L'analyse des incidences du faible équipement en DCP des salles de cinéma au Burkina Faso a révélé de nouvelles contraintes pour un autre maillon de la filière cinématographique burkinabè qui est en difficulté : l'exploitation en salle.

275

---

### **3.- Analyse des incidences de l'usage du numérique sur la branche exploitation en salle de films au Burkina-Faso.**

Le Burkina Faso fait partie des pays africains dont les États ont eu une politique volontariste en matière de cinéma et cela ne s'est pas résumé dans le cas de ce pays, à l'accompagnement institutionnel du Fespaco ; différents maillons de la filière cinématographique ont été soutenus dont le secteur de l'exploitation en salles. Sous la période révolutionnaire (1983-1987), l'État a ouvert des salles de cinéma dans les 30 provinces du pays ; ces salles étaient alimentées par la SONACIB. Mais, pendant les années 1990, en plus de la conjoncture économique défavorable (politique d'ajustement structurel et ses conséquences socioéconomiques, dévaluation du franc CFA, entre autres), l'arrivée des vidéo clubs<sup>1</sup> a aussi eu un effet négatif sur la distribution et l'exploitation en salles de films au Burkina Faso.

---

<sup>1</sup> Les Vidéo clubs sont des lieux sommairement aménagés avec des bancs sous un hangar (le plus souvent) où un public paie habituellement la somme de 100 F CFA (environ 15 centimes d'euros) pour visionner des films essentiellement étrangers : américains, indous, entre autres.

À ce propos, Ndiltah, (2013) soutient que ce circuit des vidéo clubs s'approvisionne par le biais de la piraterie qui instaure un nouveau type de marché cinématographique parallèle et de ce fait des exploitants de salles se transforment en importateurs non réglementés.

*« On peut dire qu'à partir de 1990, le phénomène des vidéoclubs explose. Les salles de cinéma traditionnelles ne peuvent se maintenir face à cette prolifération. Des exploitants jettent l'éponge. Ils ne peuvent supporter les charges car la fréquentation des salles diminue. Et même si certains exploitants privés tentent encore de tenir le coup en maintenant la fréquentation à des niveaux honorables, ils croulent sous le poids des taxes. Ce constat d'un exploitant camerounais est à ce titre emblématique »*

(Ndiltah, 2013, p.49)

276

Rappelons aussi que les péripéties qu'a connu la SONACIB pendant des années et qui ont entraîné sa liquidation, ont engendré aussi la fermeture de la majorité des salles de cinéma au Burkina Faso, celles-ci étaient exploitées par la société d'État. Aujourd'hui, les salles de cinéma dignes d'être appelées ainsi à Ouagadougou (par exemple) sont le Ciné Neerwaya, le Ciné Burkina, la salle de ciné de l'Institut Français et les deux salles de Canal Olympia. Les salles en province avaient pratiquement toutes fermées et depuis ces 3 dernières années, l'État a entrepris la restauration des salles dont certaines ont rouvert récemment à Bobo Dioulasso, à titre illustratif. Un de nos enquêtés, Yssouf Saré (spécialiste des industries culturelles et directeur général de la chaîne de télévision BF1), indique qu'il y a « très peu de salles à l'intérieur du pays. Quand il y en a, le matériel est vétuste et le cadre n'est pas agréable. »

Parmi les difficultés que vivent les salles de cinéma au Burkina Faso, on peut également faire cas du niveau de taxation élevée, selon les professionnels du milieu. À ce propos, un exploitant de salle nous a laissé entendre :

*« Le problème est que même si nous remplissons notre salle, il y a trop de taxes. On se retrouve avec presque 37,5% de taxes sur un ticket d'entrée qui est de 1000 FCFA (1,50 euro). »*

*C'est énorme. Pour l'électricité, on paie 100 %. Alors que certaines industries ont des allègements au niveau de l'énergie. Donc quand vous faites le plein de la salle, vous avez beaucoup d'argent mais après déduction des charges courantes, vous vous retrouvez avec à peine de quoi payer le personnel. On ne dégage pas vraiment de bénéfices. »*

(Rodrigue Rakis Kaboré, entretien du 14-10-2019)

Le constat fait au Burkina Faso quant au peu de volonté de l'État d'accompagner les exploitants de salles avec des allègements fiscaux est une réalité dans d'autres pays africains aussi, et Patrick Ndiltah indique à ce sujet qu'il est clair que ces États africains se soucient peu de promouvoir le secteur culturel par le biais d'allègements fiscaux, alors qu'on pourrait espérer qu'ils utilisent cette incitation pour permettre à ce secteur de s'épanouir. « On mesure ainsi à quel point cette carence de l'État et cette politique fiscale peu cohérente constituent un lourd handicap pour les exploitants. » (Ndiltah, 2013, p.50) Il soutient que c'est souvent la taxation élevée qui est à l'origine du développement du commerce parallèle, de la fraude dans le secteur du cinéma, notamment.

Ndiltah (2013) indique que les fermetures des salles sont une réalité dans beaucoup de pays africains et qu'elles ont pris une ampleur considérable avec le développement du numérique du fait de l'accès croissant à des supports numériques comme le DVD et aux matériels de diffusion qui leur sont liés (lecteur/graveur, vidéoprojecteur). Selon lui, l'accès à la télévision par satellite et l'accès croissant des populations africaines à des images par exemple via internet, contribue aussi à mettre les salles de cinéma en difficultés. Si le développement du numérique a eu des incidences négatives sur l'exploitation des salles de cinéma, il faut noter que toutes les incidences du numérique sur le segment de l'exploitation ne sont pas négatives. Le simple fait de pouvoir faire plusieurs copies d'un film sur des supports différents, DVD, clés USB, disque dur externe, donne plus de possibilité pour l'exploitation de films en salle au Burkina. Il y a encore quelques années, les producteurs qui venaient au Fespaco avaient une seule

copie de leur film, et c'est cette unique copie qui tournait de salle en salle pendant le festival.

*« Dans le passé, quand le film était présent dans un pays, il ne pouvait pas être en même temps dans un autre ; ça fait que les gens se plaignaient qu'après le Fespaco, on ne pouvait plus voir certains films. Les gens ne savaient pas qu'à la fin du festival le producteur ou réalisateur partait avec son film. Aujourd'hui avec le développement du numérique et les possibilités de faire plusieurs copies, ça ne fonctionne plus toujours comme avant. Le film peut être sur une clé USB et on peut même l'héberger sur des sites internet. »*

(Gervais Kwené, entretien du 27-09-2019)

Par ailleurs, partant du constat que très peu de salles en Afrique sont équipées en DCP, Dupré (2013) constate aussi que rares sont les salles en Afrique qui peuvent actuellement accéder à des films internationaux du fait des coûts exorbitants pour équiper les salles, entre 70 000 € et 150 000 € s'il est décidé de s'équiper en qualité, pour répondre aux standards internationaux. Selon lui, le DCP, correspond plus aux réalités de certaines grandes villes où de grosses sociétés d'exploitation (à l'image de Canal Olympia dans certaines villes africaines comme Ouagadougou) ont les moyens d'investir dans la numérisation et dans tout ce que cela implique comme modifications collatérales comprenant les conditions matérielles requis. Ce qui écarte beaucoup de villes africaines dans leur ensemble.

Après la disparition de la SONACIB, l'État burkinabè a remis en place un système de soutien aux activités culturelles à travers la création d'un fonds de développement culturel et touristique (FDCT) auquel les professionnels du cinéma peuvent postuler, même s'il faut mentionner que les sommes octroyées sont faibles. Ce fonds concerne notamment le secteur de la production. L'État burkinabè ne soutient pas l'exploitation en salles des films. Comme nous venons de le montrer, même la taxation des entrées en salles est considérée exorbitante et constitue une entrave à la *santé financière* des salles. Or le cinéma est une filière, et il faut que l'ensemble de la chaîne fonctionne convenablement pour qu'il y ait une saine émulation dans la filière. Avec le développement du

numérique, certains pays comme la France ont mis la puissance publique en action pour aider les salles de cinéma à se mettre aux standards internationaux. Selon Passevant et Portis (1998), en France, le parc des salles est en train d'achever sa transition numérique « 98% des cinémas sont aujourd'hui équipés. Une aide du CNC est d'ailleurs accordée aux petites salles de cinéma indépendantes dont les travaux d'adaptation au numérique, très coûteux, risqueraient de provoquer une faillite rapide. » De son côté, Dupré (2013), soutient aussi que dans certains pays c'est l'État qui a financé la mise en normes des salles de cinéma et qu'en France cela s'est fait à travers l'action du CNC. Mais les États de la plupart des pays africains sont loin de pouvoir mener de telles actions et de ce fait la numérisation du parc de salles reste un vaste chantier.

Certes, le Burkina Faso est loin d'avoir les moyens dont dispose l'État français pour accompagner la numérisation des salles à la hauteur de ce qui a été fait en France, mais avec de la volonté, des appuis peuvent néanmoins être apportés aux exploitants de salles de cinéma. Comme nous l'avons vu *supra*, ces salles ont du mal à fonctionner correctement et parmi leurs difficultés, le fort taux de taxation du ticket d'entrée est mentionné. L'État burkinabè dispose à ce niveau d'un levier d'action qui consisterait à alléger le taux de taxation. Cela peut même se faire de manière dérogatoire pour une période donnée, le temps de permettre aux salles de cinéma de retrouver une bonne *santé financière* et d'offrir ainsi la possibilité à celles qui sont de taille importante, de s'équiper en DCP par exemple. Ce qui permettra de diversifier les offres de films en diffusant de nouveau, des films américains à même de drainer un grand public. A noter qu'actuellement, les salles de cinéma exploitées par des acteurs burkinabè diffusent uniquement des films africains, majoritairement burkinabè. Ce qui est bien en termes de promotion de films burkinabè, mais limite les marges de profits des exploitants de salles. Certes, l'équipement en DCP coûte cher, mais selon le gérant des salles Canal Olympia à Ouagadougou, le retour sur investissement est rapide car on donne plus d'attractivité aux salles exploitées, en limitant le piratage et la vente parallèle de tickets d'entrée. Voici ce qu'il en dit :

*« Chez nous, l'exploitation des salles est très suivie. Aujourd'hui si on vend 100 tickets comme tout est connecté du fait du DCP, automatiquement à Paris les responsables sont*

*au courant car les machines sont reliées par internet. Et les responsables peuvent savoir combien on gagne. Cela ne laisse pas de marge pour des ventes parallèles de tickets. Et puis les responsables nous contactent chaque semaine pour le reporting. Cet avantage qu'apporte le numérique nous met à l'aise et met aussi les investisseurs en confiance parce qu'ils ont aujourd'hui un moyen de suivi plus fiable grâce en partie à la technique du DCP. Si un film est programmé pour 2 mois au Burkina, on programme la clé (le lien internet) pour 2 mois et après elle est désactivée. Le DCP est cher mais ça s'amortit bien. Les taux d'occupation des fauteuils chez nous sont croissants. Et cela s'explique en partie par l'offre, la qualité des films. »*

(Rex Bassono, entretien du 14-10-2020)

En rencontrant le Directeur Général du Cinéma et de l'Audiovisuel en février 2019, celui-ci nous a laissé savoir pendant l'entretien que l'État burkinabè envisage remettre en place un système de billetterie (ce système avait disparu avec le fonds 30115) pour financer la production nationale de films. On se pose la question de savoir comment un système de billetterie pourrait engendrer suffisamment d'argent dans le contexte actuel où la majorité des salles de cinéma burkinabè ne sont pas rentables. Donner la possibilité aux salles d'avoir une meilleure *santé financière* est un préalable qui contribuera au bon fonctionnement d'une billetterie et à la redynamisation de l'ensemble de la filière. Les salles des grandes villes qui ont les moyens pourraient s'équiper aux standards internationaux pour conquérir des cinéphiles supplémentaires avec des films étrangers à grands succès, et la bonne dynamique introduite dans la filière pourrait également favoriser la renaissance de beaucoup de salles de provinces ont qui fermé depuis bientôt deux décennies. Pour qu'une telle perspective puisse voir le jour, il faudrait que l'État burkinabè accompagne la filière cinématographique à se structurer de sorte à ce que les différents maillons de la chaîne du cinéma fonctionnent convenablement.

## **Conclusion**

Ce présent travail a montré que l'usage du numérique a impacté de diverses manières les maillons de la distribution et de l'exploitation en salles de films au Burkina Faso. En matière de distribution, le piratage des œuvres s'est très développé avec l'usage accru de supports numériques de distribution (DVD, Clé USB, entre autres) sans sécurisation du contenu, mettant davantage à mal une filière qui ne se portait déjà pas bien. Notons en plus de cette situation, que le manque de distributeurs professionnels a conduit beaucoup de réalisateurs burkinabè à devenir aussi distributeurs de leurs propres films. Du reste, certains distribuent en supports numériques, notamment en DVD. Concernant l'exploitation en salles, le développement des vidéos clubs au courant des années 1990 a également mis à mal beaucoup de salles de cinéma qui étaient déjà dans des difficultés. En outre, le manque d'équipements de la plupart des salles de cinéma du Burkina Faso en numérique avec la technologie du DCP fait que ces salles ne diffusent plus de films internationaux (américains par exemple) limitant l'offre à des films africains et majoritairement burkinabè.

À l'issue de l'analyse des incidences du numérique sur ces deux maillons de la filière cinématographique burkinabè, on peut dire que ces effets du numérique ne peuvent pas être perçus comme étant uniquement négatifs, du fait des piratages de films (le premier aspect mentionné quand on parle de numérique et distribution de films au Burkina Faso) ; le digital procure aussi des avantages en matière de distribution. Ce, en multipliant par exemple les possibilités de distribution et en contribuant à faire baisser les coûts de reproduction des films (cet aspect est un processus nécessaire également dans le cadre de la distribution). Et lorsque les moyens financiers permettent d'équiper les salles de cinéma en DCP comme c'est le cas des deux salles Canal Olympia à Ouagadougou, ce dispositif de réception et de diffusion des films permet en même temps de réduire les risques de piratage.

## **Bibliographie**

Dakouré, E. (2020). La promotion de films d'Afrique francophone sur des plateformes numériques : l'exemple du Burkina Faso. *Les*

*Enjeux de l'Information et de la Communication*, 21(1), 5-19 repéré à <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2020/varia/01-la-promotion-de-films-dafrique-francophone-sur-des-plateformes-numeriques-lexemple-du-burkina-faso/>

Dupré, C. (2013) Les cinémas africains face au chantier du numérique. L'industrie cinématographique africaine est-elle prête à relever le défi numérique ?. *La revue des médias* du 30 septembre 2013, Repéré à <https://larevuedesmedias.ina.fr/les-cinemas-africains-face-au-chantier-du-numerique>

Forest, C. (2012). Le cinéma en Afrique : l'impossible industrie. *Mise au point*, 4, 1-15. Repéré à <https://doi.org/10.4000/map.800>

Gagné, G. (2014). Le numérique dans l'aide multilatérale en matière de culture. *OIF, Culture, commerce*, Vol.9(9), 1-12. Repéré à <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/chroniquenovembre2014.pdf>

Giovanna, S. (2019) Ce n'est pas l'art pour l'art. *Cahiers d'études africaines*, 235, 723-746.

Gwendal, A. (2004) Cinéma numérique et mondialisation. Vers un nouvel équilibre des puissances ? *Communication et langages*, 139, 87-99.

Lelièvre, S. (2011) Les festivals, acteurs incontournables de la diffusion du cinéma africain. *Afrique contemporaine*, 238, 126 -128.

Ndiltah, P. (2013) *Les écrans noirs de N'Djaména: les ciné-clubs comme réponse à la fermeture des salles traditionnelles en Afrique : le cas du Tchad*. (Thèse de doctorat inédit), Université d'Avignon.

Passevant, C. & Portis, L. (1998) Le défi du cinéma africain : entre le culturalisme et l'impérialisme. *L'Homme et la société*, 127, 103-112.

UniFrance Films, (2014) *Pour que l'Afrique francophone soit une opportunité pour le cinéma français*. (Rapport du groupe de travail Francophonie), Repéré à

*Les effets de l'usage du numérique sur les segments de distribution et d'exploitation cinématographiques au Burkina-Faso.*

[https://medias.unifrance.org/medias/154/240/127130/piece\\_jointe/unifrance-films-devoile-son-rapport-sur-les-opportunites-en-afrique-francophone-pour-le-cinema-francais.pdf](https://medias.unifrance.org/medias/154/240/127130/piece_jointe/unifrance-films-devoile-son-rapport-sur-les-opportunites-en-afrique-francophone-pour-le-cinema-francais.pdf)